|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 15 au Document 44-F** | |
|  | | **3 octobre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique | | | |
| ProposITION de modification de la résolution 77 de l'amnt-12 –  Travaux de normalisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT sur les réseaux pilotés par logiciel | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans le présent document, les Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique proposent d'apporter des modifications à la Résolution 77. |

Introduction

Considérés comme une évolution désormais prédominante des technologies de réseautage, les réseaux pilotés par logiciel (SDN) permettront aux opérateurs d'établir et de gérer de nouvelles ressources et de nouveaux réseaux virtualisés sans avoir à déployer de nouvelles technologies matérielles. Au cours des quatre dernières années, les réseaux SDN ont subi des transformations aussi nombreuses que fondamentales. Le fait qu'ils puissent être associés et interfonctionner avec la virtualisation des fonctions de réseau (NFV), autre technologie majeure issue de la convergence des TIC, leur confère une importance croissante dans le secteur. En conséquence, les concurrents sur le marché des TIC considèrent les technologies SDN et NFV comme indispensables face à la complexité croissante des réseaux et aux coûts de la gestion et de l'exploitation traditionnellement associés à l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies. Il y a lieu de considérer que les réseaux SDN s'inscrivent dans une tendance technologique à long terme qui va profondément transformer le secteur des TIC dans les décennies à venir.

Les travaux de l'UIT-T dans le domaine des réseaux SDN se sont traduits par d'excellents résultats pendant la période d'études considérée; les différentes commissions d'études (CE) de l'UIT-T réalisent actuellement un grand nombre de travaux sur les réseaux SDN. En outre, de nombreuses activités de normalisation dans ce domaine sont menées à bien par des organismes de normalisation extérieurs à l'UIT-T.

Proposition

Les Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique proposent de modifier la Résolution 77 comme indiqué dans l'annexe, afin que l'UIT-T poursuive et renforce ses activités de normalisation sur les réseaux SDN. Par ailleurs, les Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique estiment que l'UIT-T devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un système de normes applicables aux réseaux SDN afin de faciliter l'application générale des réseaux SDN dans le secteur des TIC.

MOD APT/44A15/1

RÉSOLUTION 77 (HAMMAMET, 2016)

Renforcer les activités de normalisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT sur les réseaux pilotés par logiciel

(Dubaï, 2012; Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

considérant

*a)* que, compte tenu du développement des réseaux pilotés par logiciel (SDN) et du degré de maturité auquel ils sont parvenus, de nombreuses organisations prennent part aux activités de normalisation et aux travaux sur les solutions Open Source dans le domaine des réseaux SDN, l'Activité conjointe de coordination sur les réseaux SDN (JCA-SDN) devrait prendre la responsabilité d'établir de nouvelles relations avec les différents organismes de normalisation, les forums du secteur privé et les communautés Open Source;

*b)* que de nombreux travaux sont actuellement menés sur les réseaux SDN dans différentes commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T);

*c)* que les réseaux pilotés par logiciel (SDN) vont profondément transformer le paysage du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les décennies à venir, et peuvent apporter de nombreux avantages à ce secteur;

*d)* qu'un grand nombre de Membres de l'UIT portent un intérêt croissant à l'application des réseaux SDN dans le secteur des télécommunications/TIC;

*e)* que la JCA-SDN relevant du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) de l'UIT-T, créée en juin 2013, a pour rôle de coordonner les travaux de normalisation de l'UIT‑T sur les réseaux SDN et les sujets techniques connexes, compte tenu des travaux menés par les autres organisations de normalisation, communautés Open Source, forums et consortiums concernés;

*f)* l'apparition de nouvelles technologies telles que la virtualisation des fonctions de réseau (NFV), capable de prendre en charge les réseaux SDN en fournissant une infrastructure virtualisée sur laquelle il est possible d’exécuter les logiciels pour réseaux SDN;

*g)* que l'orchestration des réseaux SDN établira un lien crucial entre des technologies très diversifiées permettant d’utiliser les réseaux en nuage et les services de télécommunications, et que d’autres entités telles que le groupe ISG NFV de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI), le projet OPEN-O et le groupe OSM (Open Source Mano) de l'ETSI travaillent actuellement sur un code source ouvert et une norme concernant une pile de logiciels de gestion et d’orchestration des SDN/NFV;

*h)* la Résolution 139 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée «Utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive»;

*i)* la Résolution 199 (Busan, 2014), intitulée «Promouvoir les efforts en vue de renforcer les capacités dans le domaine des réseaux pilotés par logiciel dans les pays en développement»;

notant

*a)* que le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT‑T) devrait jouer un rôle de première importance dans l'élaboration du système de normes applicables relatives aux réseaux SDN;

*b)* qu'il conviendrait de créer un écosystème de normes ayant l'UIT‑T en son centre,

reconnaissant

*a)* que l'UIT‑T offre des avantages inégalés s'agissant des normes relatives aux exigences et à l'architecture;

*b)* qu'il faut constituer des bases solides pour continuer d’élaborer et d’améliorer des normes relatives aux exigences et à l'architecture des réseaux SDN, afin que la série complète de normes puisse être élaborée en synergie avec l'ensemble du secteur,

décide de charger les Commissions d'études de l'UIT‑T

1 de poursuivre et de renforcer la collaboration et la coopération entre les différents organismes de normalisation, forums du secteur privé et projets de développement de logiciels à code source ouvert dans le domaine des réseaux SDN;

2 de continuer d'intensifier et d'accélérer les travaux de normalisation sur les réseaux SDN, en particulier les réseaux SDN des opérateurs;

3 de mener une étude sur l'état d'avancement des technologies émergentes telles que la technologie NFV et le conteneur Docker pour faire évoluer les technologies SDN;

4 de continuer à élaborer des normes applicables aux réseaux SDN pour harmoniser les différents produits de contrôle à code source ouvert ou propriétaires;

5 d'envisager les incidences potentielles de la nouvelle couche d'orchestration des réseaux SDN sur les travaux de l'UIT-T liés au système d’appui à l’exploitation (OSS),

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

d'examiner la question, de tenir compte des contributions de la Commission d'études et des autres commissions d'études concernées et de prendre les mesures nécessaires, selon qu'il conviendra, en vue de déterminer les activités de normalisation sur les réseaux SDN à entreprendre à l'UIT‑T, à savoir:

• de continuer d'exercer avec efficacité et efficience des activités de coordination et d’assistance en matière de normalisation dans le domaine des réseaux SDN entre les différentes commissions d'études de l'UIT-T;

• de poursuivre les activités de la JCA-SDN consistant à coordonner et à aider à planifier les travaux de normalisation de l'UIT‑T sur les réseaux SDN afin d'assurer la bonne coordination des travaux menés par les commissions d'études concernées, à étudier les programmes de travail des commissions d'études de l'UIT‑T et des autres organisations de normalisation, forums et consortiums qui s'occupent des réseaux SDN (en particulier de la virtualisation des fonctions de réseau, des réseaux programmables et du réseau en tant que service), afin de mener à bien sa fonction de coordination, et à communiquer des informations sur ces travaux aux Commissions d'études concernées qui les utiliseront pour planifier leurs travaux;

• de continuer de collaborer avec d’autres organisations et forums de normalisation s'occupant des réseaux SDN;

• de coordonner les travaux sur les questions techniques liées aux réseaux SDN dans l'ensemble des commissions d'études, en fonction de leur domaine de compétence;

• de définir une vision stratégique claire concernant la normalisation des réseaux SDN et le rôle actif et important que l'UIT‑T devrait jouer;

• d'organiser un atelier annuel sur les technologies SDN et NFV afin faire connaître l’état d'avancement de la normalisation en la matière et de partager les données d’expérience concrètes concernant l'utilisation de ces technologies dans les réseaux actuels des opérateurs;

• de coopérer avec l'UIT-D afin d'organiser un programme de formation régulier sur les normes et les solutions applicables aux technologies SDN/NFV,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir l'assistance nécessaire en vue d'accélérer les travaux, en particulier en mettant à profit toutes les occasions, dans le cadre du budget alloué, pour échanger des vues avec le secteur des télécommunications/TIC, notamment par l'intermédiaire des réunions des directeurs techniques (au titre de la Résolution 68 (Rév. Dubaï, 2012) de la présente Assemblée) et, en particulier, pour encourager la participation du secteur aux travaux de normalisation sur les réseaux SDN effectués à l'UIT‑T;

2 d'organiser des ateliers, aux côtés d'autres organisations concernées, pour renforcer les capacités dans le domaine des réseaux SDN, afin de réduire l'écart concernant l'adoption de cette technologie dans les pays en développement au tout début de la mise en oeuvre des réseaux fondés sur la technologie SDN,

*charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications*

de fournir les orientations nécessaires en matière de planification stratégique et d’améliorer la coordination entre les commissions d’études concernées afin de promouvoir la productivité et une approche globale des activités de normalisation dans le domaine des réseaux SDN,

invite les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

à soumettre des contributions pour faire avancer les travaux de normalisation sur les réseaux SDN à l'UIT‑T.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_